

# Sobriété énergétique

## Urgence Hiver 2022-23

*« A situation exceptionnelle , mesures exceptionnelles »*

### Contribution du Codesqy

13 octobre 2022

---

# Préambule (1/2)

## ➤ Contexte

- L'hiver 2022-2023 s'annonce sous le signe de **tensions sur l'approvisionnement énergétique** (gaz en lien avec la guerre en Ukraine et électricité en raison du taux élevé d'indisponibilité du parc nucléaire français) et de **tarifs exorbitants** sur les énergies.
- Pour éviter les pénuries et les coupures, et limiter l'impact de ces tensions, l'État a élaboré un **plan de sobriété énergétique**, qui a été conçu en concertation avec les acteurs concernés, notamment avec des associations d'élus locaux.
- Dans ce contexte national, et mus par l'importance et l'urgence des enjeux, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses communes ont engagé une réflexion sur un plan d'actions de sobriété énergétique pour le territoire.
- La présente contribution du Codesqy vise à fournir aux élus un **regard de citoyens et d'acteurs de la société civile** sur les actions de sobriété à considérer.

## ➤ Mise en perspective du plan de sobriété

- Le Codesqy pense que **la mobilisation des habitants dépendra beaucoup de l'exemple donné par les collectivités** (État, Régions, Départements, Agglomérations et Communes). Il est prêt à contribuer à cet élan.
- Le Codesqy considère que le plan de sobriété énergétique, au-delà d'une réponse à l'urgence, est une **opportunité pour accélérer la prise de conscience, par le plus grand nombre**, des changements de modes de vie à considérer pour une transition écologique réussie. Il s'agit de **transformer la contrainte « on fait un effort pour passer l'hiver », en opportunité « adoptons de nouveaux comportements** et voyons ce que nous pouvons en conserver dans la durée ».

# Préambule (2/2)

## ➤ Périmètre des réflexions du Codesqy

- Nos propositions visent une **réduction de consommation de tout type d'énergie** (gaz, électricité, pétrole, renouvelables, ...) en raison de leurs **interrelations et d'un bénéfice économique immédiat quelle que soit la source**.
- Elles contribueront à la **protection contre les risques de coupures des entreprises et des particuliers** et ainsi d'éviter d'autres types de crises (économique, sanitaire) mais ce n'est pas leur seule finalité et toutes les réductions de consommation sont recherchées.
- Nos propositions sont destinées aux bâtiments publics et espaces publics; ce sont des mesures de court terme :
  - faciles à **mettre en place rapidement et efficaces immédiatement**,
  - des solutions **éventuellement provisoires** qui pourront ultérieurement être affinées ou remplacées par des solutions de moyen terme et long terme.
- Dans cette démarche nous soumettons des actions qui pourraient être applicables aux commerces (petits et grands) et aux entreprises qui devraient pouvoir être proposées par les autorités communales et communautaires comme suite à l'élan qu'elles insufflent dans leur propre démarche de sobriété.

## ➤ Démarche suivie pour cette contribution

- Afin de réaliser cette contribution dans un délai « flash », le Codesqy est parti seulement de l'expérience de ses membres. Le plan gouvernemental de sobriété énergétique a été publié le 6 octobre 2022.
- Le Codesqy est conscient des similitudes de ses propositions avec ce plan national, nos propositions étant par endroits plus détaillées .

# Chauffage des bâtiments (1/2)

Les bâtiments concernés sont les **bâtiments administratifs, techniques, sportifs, associatifs, scolaires, culturels et de loisirs** ... sous la compétence de chaque collectivité

- **Optimiser le chauffage** de chaque bâtiment en fonction de son **usage** :
  - Adapter les températures pour **ne pas dépasser les valeurs maximales recommandées**,
  - Les **réduire hors des horaires d'utilisation** (16°C la nuit, hors gel en WE et vacances),
  - Prendre des dispositions pour respecter les différentes zones de chauffe et maximiser l'efficacité énergétique : afficher des consignes de fermeture des portes ou pose de groom pour isoler les bureaux des zones de circulation, capteurs de présences pour réduire le chauffage des locaux vides, ...
  - Régler le chauffage des bâtiments non utilisés à la plus basse température acceptable (hors gel) voire le couper pendant les heures de pointe définies par RTE (8h-13h et 18h-20h),
  - Privilégier l'usage des bâtiments (ou zones) les moins énergivores par rapport aux autres.
  
- **Optimiser le régime des ventilations (VMC)** en période d'activité, réduire voire couper la ventilation en dehors d'utilisation des locaux pour éviter les déperditions thermiques ; porter une attention particulière aux blocs de climatisation / chauffage afin que les réglages soient ajustés aux dernières dispositions et éteints lorsque la pièce est vide.

# Chauffage des bâtiments (2/2) et eau chaude

- **Communiquer sur les mesures prises** pour une appropriation par les agents et usagers pour les inviter aux petits gestes : fermer les portes, réduire la température en période d'absence, éviter les chauffages d'appoint et rechercher des solutions alternatives passives (tapis,...) et actives (activité physique, ...).
- Sur le plan technique :
  - **Vérifier le bon état** des équipements de production et du calorifugeage des réseaux de distribution,
  - **Optimiser les cycles** de mise en température matinale et de coupure le soir (anticiper la montée en température en fin de nuit pour limiter la consommation électrique pendant la pointe du matin, couper le chauffage avant la pointe du soir de 18 h),
  - **Questionner** la pertinence de **tous les circuits d'eau chaude** et notamment des plus énergivores en regard du service effectivement rendu, le mieux étant de réserver l'eau chaude aux douches.

# Eclairage de la voirie

- **Accélérer la généralisation des LEDs**
- Adapter les intensités lumineuses aux situations particulières des rues et des quartiers ; retirer 1 lampe sur 2 peut être une solution rapide !
- **Éteindre l'éclairage public en milieu de nuit :**
  - Les économies sont immédiatement significatives, pour des investissements minimes voire nuls,
  - De nombreuses villes ou agglomérations françaises l'ont fait (Limoges, Lorient, Metz, Montélimar, ...) , d'autres viennent de le décider (Vélizy-Villacoublay, Nancy, Clermont-Ferrand, Saint-Brieuc ...) plusieurs communes de SQY l'ont expérimenté avec succès,
  - Les bienfaits sont nombreux : santé, biodiversité, observation du ciel, ...
  - La sécurité, le tapage nocturne sont des questions récurrentes : les forces de l'ordre ne constatent pas plus de cambriolages dans les villes concernées
  - Les accidents sont moins nombreux et moins graves : les vitesses se réduisent naturellement et la vigilance est renforcée.Sur ces points, voir notamment le [guide de l'ADEME sur la pollution lumineuse](#), en particulier les pages 23 à 27
- Les modalités sont à définir : horaires (23h-6h), zones à maintenir éclairées, ... une définition et une application homogène sur SQY est souhaitable.

*Un récent sondage ANPCEN par OpinionWay réalisé début Sept. 2022 montre une acceptabilité forte de la réduction de durée d'éclairage la nuit : 58 % de tout à fait favorables + 34% de plutôt favorables (ANPCEN : Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne - Échantillon représentatif de la population française de 1010 personnes).*

# Autres mesures d'économie d'électricité

- Favoriser les **LEDs** pour tous les éclairages,
- **Éteindre les appareils énergivores** (distributeurs d'en-cas et de boissons froides et chaudes,...) chaque soir et veiller à la déconnexion effective de l'alimentation électrique pour **ceux qui consomment en veille** (imprimantes, écrans, climatiseurs, ...),
- L'**intensité lumineuse d'éclairage** des **grandes infrastructures** (stades, places, avenues ...) semble souvent disproportionnée par rapport au besoin : faire une vérification générale et adapter les réglages aux dernières recommandations : intensité, plages, ...
- Réduire les **décorations lumineuses de Noël** : période restreinte aux 2 à 3 semaines de fêtes d'année, horaires réduits , voire extinction en période écoWatt rouge, ce qui envoie aux habitants un signal d'incitation à la sobriété
- Éteindre l'**éclairage intérieur et extérieur des bâtiments publics** ainsi que, de façon générale, des lieux publics (monuments, parcs, ...) en dehors des horaires d'ouverture / d'usage,
- Éteindre l'**éclairage des abribus et des publicités lumineuses** du mobilier urbain en dehors des horaires de service des transports en commun,

Outre ces mesures pour le domaine public, les collectivités peuvent persuader, voire user de leurs prérogatives, pour parvenir à :

- L'extinction de l'éclairage des parkings de surface et des bâtiments (extérieur comme intérieur) des commerces et industries, hors des heures d'ouvertures / activités,
- L'extinction de toutes les publicités lumineuses entre 1h et 6h00 (décret du 6 Octobre 2022)

# Le travail au quotidien (1/2)

- **Associer les agents** à la recherche des économies d'énergies : boîte à idées, incitations,
- Exploiter toutes dispositions permettant de **libérer des locaux à ne pas chauffer** ou de **réduire les plages de consommations d'énergie** : aménagement d'horaires, organisation des services, télétravail, ... pour des périodes significatives : journée, ponts, vacances, saison,
- Pour les déplacements domicile - travail, mettre en place des aménagements (garage vélos, douche, ..) et prendre des mesures incitatives pour permettre aux agents de **privilégier le vélo, le covoiturage ou les transports en commun** à la voiture individuelle, s'inspirer le cas échéant des bonnes initiatives prises par les entreprises les plus impliquées,
- Pour les déplacements professionnels, privilégier les transports en commun plutôt que la voiture individuelle et le train à l'avion,
- Promouvoir la **sensibilisation des agents à l'éco-conduite** et afficher cette pratique ostensiblement sur les véhicules de service.



# Le travail au quotidien (2/2)

- Afin de **limiter la consommation des data centers**, édicter des règles de sobriété numérique et former les agents : taille et nombre des mails, transfert par clés USB entre collaborateurs proches, limiter l'usage du cloud en archivant localement,...
- Réduire le **délai de mise en veille** des PCs, **baisser la luminosité** de son écran, ...
- De façon générale, **débrancher les chargeurs et appareils** tels que cafetières et bouilloires **après utilisation**,
- Réserver le **second écran** aux usages indispensables,
- Renouer avec les bonnes habitudes d'**éteindre l'éclairage** et **fermer les portes** en sortant,
- Maintenir les **portes fermées** entre les différentes zones de chauffage,
- Les **locaux communs** (salles de réunion par exemple) sont souvent sources de consommations inutiles : mettre en place des dispositifs ou prescrire des consignes pour éteindre éclairage & équipements (et non en veille) et appliquer les consignes de températures aux valeurs recommandées,
- Nommer un référent sobriété par bâtiment public, chargé de veiller à la mise en place et au respect des nouvelles dispositions et communiquer avec les équipes sur leur efficacité.

# En synthèse

- L'hiver 2022-23 s'annonce délicat et coûteux en terme d'énergie, un élan collectif vers la sobriété est souhaitable : les collectivités doivent montrer l'exemple et mobiliser agents et partenaires,
- Le plan de sobriété du gouvernement propose des recommandations et mesures générales ; dans cet élan de sobriété Hiver 2022-23, le Codesq préconise des mesures ambitieuses, pragmatiques et de bon sens, dont l'application doit être faite avec l'impérieux souci d'efficacité en terme d'économies d'énergie,
- Ces mesures ont vocation à être pérennisées et intégrées dans les plans de la transition énergétique du territoire (PCAET et autres programmes),
- Après la phase actuelle d'urgence sobriété énergétique Hiver 2022-23, un plan moyen et long terme mériterait d'être poursuivi, prioritairement par les travaux de rénovation thermique des bâtiments publics, gisement important d'économies.
- Un retour sur ces propositions intéresse le Codesq, qui est prêt à approfondir son travail sur, entre autres, les points dont on voudrait le saisir.